

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 1<sup>er</sup> juin 2012**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°15

**ARRÊTÉ**

fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de terre en application de l'article 1. du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense.

*Du 4 mai 2012*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

**ARRÊTÉ** fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de terre en application de l'article 1. du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense.

*Du 4 mai 2012*

NOR D E F T 1 2 5 0 6 8 3 A

---

*Références :*

Décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 (n.i. BO ; JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 36) modifié.  
Arrêté du 4 mai 2012.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 112.2.1

*Référence de publication :* BOC N°24 du 1<sup>er</sup> juin 2012, texte 15.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3231-10. ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 (A) modifié, relatif à la santé et la sécurité au travail au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre en application de l'article R. 3231-10. du code de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Les chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de terre en application de l'article 1. du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 (A) susvisé sont :

1° les commandants des formations administratives dont la liste est fixée au point 1. de l'annexe de l'arrêté du 4 mai 2012 susvisé ;

2° les autorités dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le chef d'état-major de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de l'armée de terre,*

Jean-Philippe MARGUERON.

---

(A) n.i. BO ; JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 36.

ANNEXE.

**LISTE DES CHEFS D'ORGANISME EN VERTU DU 2° DE L'ARTICLE 1ER. DE L'ARRÊTÉ DU 4 MAI 2012 FIXANT LA LISTE DES CHEFS D'ORGANISMES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1. DU DÉCRET N° 2012-422 DU 29 MARS 2012 MODIFIÉ, RELATIF À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.**

Le chef de la mission logistique au Cameroun.